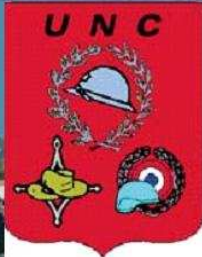
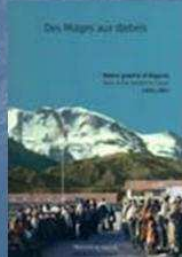




- *Les S.A.S. en Algérie*
- *Mise en perspective*

Conférence Montbonnot
Mercredi 28 octobre 2009

U.N.C. Section Biviers-Montbonnot.



Vous venez de découvrir une exposition sur la guerre d'Algérie dont les concepteurs ont voulu rappeler l'histoire, avec le souci de présenter la vérité, même si « notre patrie est en cause ».

Ce soir je dois vous parler des SAS, créées à partir de 1955, qui comme vous le savez, avaient pour rôle d'amener ou de ramener à la France, une population indigène qui s'en éloignait.

Devant un tel objectif assigné après plus de 120 ans de présence de la France en Algérie que l'on disait terre de France, il faut, c'est la moindre des choses, pour prendre conscience de la situation et du rôle des SAS, tenter de comprendre comment a pu se mettre en place l'engrenage débouchant sur cet abîme d'incompréhension.

Dès l'origine de la conquête, le problème posé a été le suivant : comment agréger la population indigène implantée de longue date sur le territoire du Maghreb central à la population européenne venue s'installer sur place ? Comment faire vivre ensemble des populations de religions, de moeurs, de traditions différentes.

Ce problème est consubstantiel à la conquête du pays.

Comme, un siècle plus tôt, les Bureaux arabes, ancêtres des SAS, avaient une mission similaire, je vous propose une mise en perspective qui va donner un éclairage le décor de 1955.

Après l'évocation des Bureaux arabes et l'évocation de la cause de leur disparition, je vous présenterai les SAS en général, et deux SAS en particulier :

- celle des Beni Douala du Commandant Oudinot. (J'y ai fait un stage de quelques jours en mars 1960) et
- celle de Bouzeguène que j'ai eu l'honneur de diriger pendant un an ½.



Le 4 juin 1958, au forum, devant une foule immense composée de Musulmans et d'Européens qui venait de fraterniser, le général de Gaulle lance, tout le monde s'en souvient, le fameux :

« Je vous ai compris.... »

Mais qui peut citer la suite du discours ?

« Eh bien! De tout cela je prends acte au nom de la France ! et je déclare qu'à partir d'aujourd'hui, la France considère que dans toute l'Algérie, il n'y a qu'une seule catégorie d'habitants. Il n'y a que des Français à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Cela signifie qu'il faut ouvrir des voies qui, jusqu'à présent, étaient fermées devant beaucoup.

Cela signifie qu'il faut donner les moyens de vivre à ceux qui ne les avaient pas.

Cela signifie qu'il faut reconnaître la dignité à tous ceux à qui ont la contestait.

Cela signifie qu'il faut assurer une patrie à ceux qui pouvaient douter d'en avoir une.... »

Il aura donc fallu plus de 120 ans pour que, dans des conditions inattendues, soit proclamée officiellement et mise en œuvre de façon inachevée une égalité de droit entre les différentes communautés en Algérie.

Qu'en a-t-il été pendant plus d'un siècle ?

Remontons le cours de l'histoire qui porte en lui les germes des tensions futures.



La période 1830-1847(de la Monarchie de Juillet) voit l'arrivée des premiers colons.

Cette période est marquée par la prééminence de l'administration militaire et l'influence de Bugeaud.

« Une profonde ignorance avait longtemps présidé à nos relations avec les populations musulmanes de l'Algérie. Nous nous étions d'abord adressés aux Maures citadins, aux Israélites, aux interprètes recrutés au hasard. Leur rôle en tout cas était de traduire, non d'administrer. »

Dès 1833, une première expérience s'apparentant aux bureaux arabes est lancée. La Moricière est désigné pour centraliser les affaires indigènes, réunir les documents, traduire la correspondance, transmettre les décisions du commandement.

Dès 1834, Paris est représentée à Alger par un officier général nommé Gouverneur-Général et doté de pouvoirs très larges.

Bugeaud en occupant, ce poste en 1836, mettra en place un cadre territorial et administratif à trois niveaux :

- le niveau indigène avec la tribu et sa hiérarchie de notables et ses règles traditionnelles de fonctionnement.
- le niveau de l'autorité colonisatrice avec des découpages du territoire en unités dont l'administration est confiée à des militaires.
- le niveau intermédiaire des Bureaux des Affaires arabes.



A cette époque, l'armée participe à la colonisation en ouvrant des routes, en assurant des défrichements, en construisant des villages. Elle administre également le pays au fil de sa conquête.

Créés officiellement en 1844, les bureaux arabes confiés à des officiers parlant l'arabe, sont chargés de faciliter les relations entre les autorités militaires et les notables indigènes locaux.

" Je place en première ligne, disait Bugeaud, le gouvernement et l'administration des Arabes, sans laquelle il n'y a ni sécurité pour la population européenne, ni progrès de la colonisation. Après la conquête, le premier devoir, comme le premier intérêt du conquérant, est de bien gouverner le peuple vaincu; la politique et l'humanité le lui commandent également. "

On maintint donc ou on reconstitua toute une hiérarchie de chefs indigènes, comprenant des khalifas, appelés quelquefois bachaghas ou aghas, des aghas, des caïds et des cheikhs.

Ces chefs exerçaient sur la partie de la population qui leur était confiée, les pouvoirs politiques, administratifs, militaires, financiers, même judiciaires lorsqu'il ne s'agissait pas du statut personnel, qui était du ressort du caïd.



Barricade rue Soufflot

- La II^e République 1848-1851.
- Louis Napoléon Bonaparte
Président.

Période 1848 à 1851.

Trois décisions majeures sont prises qui inaugurent une politique d'assimilation :

- la Constitution de 1848 proclame l'Algérie partie intégrante du territoire français.
- la direction des affaires algériennes est déplacée à Paris et confiée au ministère de la Guerre.
- trois départements sont créés pour faciliter l'administration des territoires qui regroupent la majorité de la population d'origine européenne qui va croître.

Les autres territoires restent sous la direction militaire.

L'esprit centralisateur français qui animait les fonctionnaires du Ministère de la guerre voulait que tout fut présenté, examiné et décidé à Paris.

Les nouvelles directives facilitent l'immigration

européenne dont les effectifs grimpent.

En 1851, on compte 131 000 Européens, dont 33 000 colons ruraux.



Période 1851 à 1870.

Pendant le second Empire, les effectifs des bureaux arabes passent de quarante en 1850, à quarante-neuf en 1870, et recouvrent d'énormes circonscriptions contrôlées par cent cinquante à deux cents officiers.

Ces derniers sont secondés par des médecins, des secrétaires algériens et des plantons, et épaulés par des pelotons de spahis à cheval et de supplétifs à pied.

Leur mission est d'abord de renseignement : "Avoir, pour ainsi dire, la main sur le pouls des tribus". Elle consiste, de plus en plus, à administrer les sociétés locales par l'intermédiaire de

leurs chefs, dont le prestige s'effrite au contact prolongé de l'étranger.

Les officiers exercent ainsi un "métier mixte, de soldats, de percepteur d'impôts et de juge de paix" (général Cousin de Montauban).

Pendant le Second Empire, l'Algérie placée sous l'autorité militaire, devient peu à peu l'enjeu d'une rivalité entre militaires et civils. L'opposition entre les bureaux arabes et les colons va aller croissante.

A la cour impériale, cette période est marquée par l'influence des St Simoniens et parmi eux, Ismaïl Urbain, qui s'était converti à l'Islam.

A partir de 1860, Napoléon III, après avoir effectué un long voyage en Algérie, va se faire le chantre d'une "Nation arabe".

Il va même oser affirmer : "Il faut cantonner les Européens et non les indigènes », ce qui ne fait qu'accroître la méfiance de la population européenne envers les bureaux arabes, symbole de sa politique.



La vraie rupture

Sedan 1/09/1870

Décrets Crémieux
le 24/10/1870 sur
le régime civil

Adolphe Crémieux fait adopter le régime civil en Algérie, ce que redoutait Mokrani.

Disparition des bureaux arabes.



La chute du Second Empire marque la fin de la politique arabe : les bureaux arabes disparaissent. Il faudra attendre la guerre d'Algérie pour les voir renaître sous la forme des SAS.

Les désastres militaires des armées impériales causèrent l'effondrement de l'Empire et l'arrivée d'une république à l'écoute des lobbies d'Alger .

Très rapidement la délégation de Tours, représentant le gouvernement en exil, publie plusieurs décrets inspirés par Crémieux, relatifs à l'Algérie.

Ils sont datés du 24 octobre 1870 :

Le premier, très important, modifiait le statut de l'Algérie. Il

supprimait le gouverneur général de l'Algérie, et créait à Alger un gouverneur général civil des trois départements de l'Algérie et un commandant supérieur des forces armées des trois départements.

Le deuxième décret modifiait l'organisation judiciaire.

Le troisième, plus connu, dit "décret Crémieux", faisait des Israélites des citoyens français.

La vraie rupture avec les indigènes date de cette époque, car l'armée était près de la population indigène et la comprenait.

Le dilemme d'un des grands chef de tribus l'illustre parfaitement.

Bachaga de la Medjana, Mokrani est ulcéré car déjà à cette époque, les féodaux algériens alliés de l'armée française, voyaient leur influence en perte de vitesse.

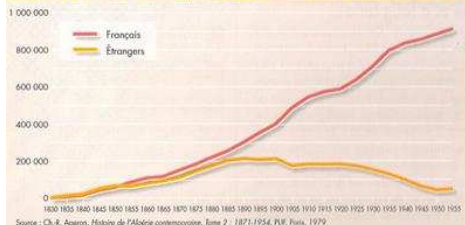
Le gouvernement civil était l'effroi du bachagha qui avait été reçu à la cour impériale.

Lors de la crise ouverte le 21 juin 1870 à propos de la succession au trône d'Espagne, il rend visite au général Mac Mahon en compagnie plusieurs chefs; ces derniers offrent au général de le suivre avec leurs goums pour défendre la France.

Les décrets du 24 octobre 1870, justifiaient ses pressentiments.

La rupture des années 1871-1872

POPULATIONS FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE EN ALGÉRIE



La confiscation des terres, le code de l'indigénat, la différence de scolarisation.

ÉVOLUTIONS COMPARÉES DES POPULATIONS MUSULMANE ET NON MUSULMANE



« Si la guerre se prolonge, dit le chef de la Medjana, il viendra sans doute un moment où l'autorité civile prendra le pas en Algérie sur l'autorité militaire. Or moi, dont les ancêtres se sont illustrés en combattant, je ne m'abaisserai jamais à me soumettre à quelqu'un qui n'est pas un soldat».

Le 14 mars 1871, à la Medjana, à la suite d'un conseil de famille, il décide d'une manifestation armée pour obliger le gouvernement français à compter avec les grands chefs en annonçant : « Je me bats, disait Mokrani, contre les civils, non contre la France ni pour la guerre sainte. »

Finalement, Mokrani passe le pas et conduit la révolte non sans avoir écrit préalablement au général Augeraud et au Capitaine Olivier pour leur redire qu'il n'obéira pas aux civils. Allié au vieux cheikh El Haddad, le mouvement soulève 250 tribus, (800 000 insurgés avec 200 000 combattants), près

du tiers de la population algérienne. La révolte ne se termine que le 20 janvier 1872 par l'arrestation de Bou-Mezrag. Entre temps Mokrani sera tué le 5 mai 1871.

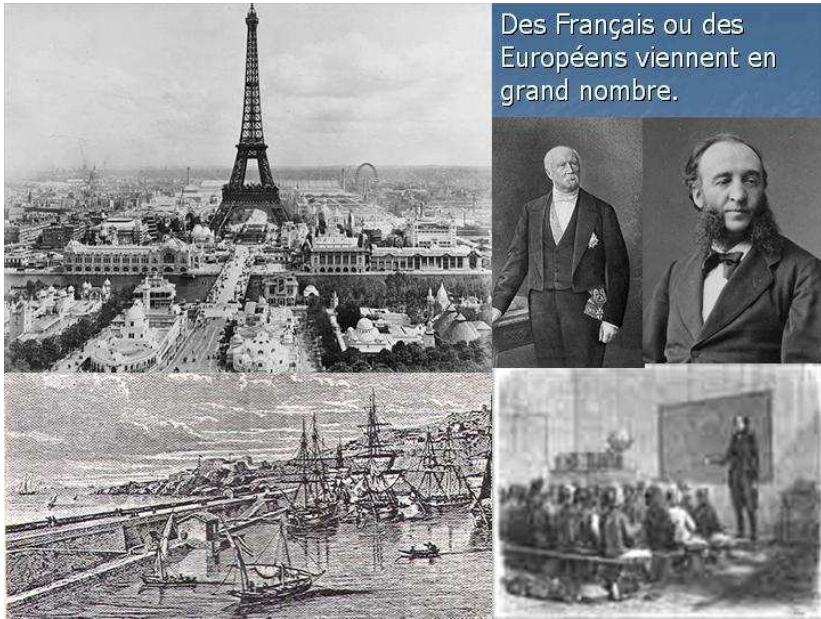
L'armée est appelée à la rescousse. La répression est très sévère et suivie de mesures d'internements et de déportations en Nouvelle-Calédonie (on parle des « Kabyles du Pacifique »), mais aussi par d'importantes confiscations de terres.

L'ordre est restauré. Les tribus sont désarmées. La cause de l'aristocratie indigène est à jamais perdue.

En 1872, après la saisie de leurs terres - 611000 hectares – au profit des colons, les membres de 33 tribus passent du statut de propriétaires terriens à celui de prolétaires.

Karl Marx, écrivait à propos de cette catégorie sociale : « Les prolétaires n'ont rien à perdre que leurs chaînes. Ils ont le monde à gagner. »

Le retour au régime civil, avec une domination sans partage du colonat, va durer jusqu'en 1956, époque qui verra le retour du régime militaire et la résurrection des Bureaux arabes sous la forme des SAS.



Des Français ou des Européens viennent en grand nombre.

La IIIe République, premier Président Mac Mahon, correspond à l'âge d'or de la colonisation :

- les territoires d'administration civile sont progressivement étendus. Le territoire est divisé en 261 communes de plein exercice et 75 communes mixtes. Les premières sont dirigées par des maires européens, les secondes par des administrateurs, le plus souvent civils.
- la politique d'assimilation administrative et le système des rattachements permettent désormais de faire traiter les problèmes de l'Algérie directement par les ministères parisiens soumis à l'influence du lobby tout puissant des parlementaires algériens.

Cette mutation a pour corollaire la transformation de la société musulmane frappée de plein fouet par les effets de la colonisation. Les membres de cette communauté sont en outre soumis à la politique d'assimilation, qui permet de ne pas les considérer comme des français à part entière.

Ainsi :

- le domaine de l'éducation : la politique scolaire voulue par J. Ferry est mise en oeuvre de façon timide,
- mais surtout, le domaine judiciaire : les membres de la communauté musulmane sont assujettis à un statut particulier dit de l'indigénat. Ce statut leur permet certes de relever du droit coutumier et du droit coranique, ce qui paraît aller de soi, mais les soumet en outre à un régime spécifique de sanctions (amende ou séquestre jusqu'à la peine d'internement) pour des infractions du genre : réunion sans autorisation, départ de la commune sans permis de voyage, actes irrespectueux, propos offensant vis-à-vis d'un agent de l'autorité...Peuvent s'ajouter des amendes collectives infligées aux douars ou aux tribus en cas d'incendie de forêt..

Moins de 100 ans après avoir proclamé urbi et orbi en 1789, "Tous les hommes sont égaux par nature et devant la loi ", la France, en Algérie, instaurait une ségrégation à caractère ethnique ou, si vous préférez, officialisait deux ordres :

- d'un côté l'ordre des Français citoyens à part entière soumis aux lois de la République. Les Français venus de France, les Juifs, les étrangers européens naturalisés, les enfants d'étrangers européens nés sur le sol algériens,
- de l'autre, l'ordre des sujets français. Les Berbères et les Arabes, soumis à des mesures discriminatoires les rapprochant de la condition des serfs.

Le système inégalitaire imposé par la France pendant plus de 80 ans, ne pouvait que frustrer les élites que nous allions former.

De même nature que le système en vigueur avant la Révolution française, ce statut produira les mêmes effets dans l'horreur et la terreur, avec le même cortège de victimes innocentes.



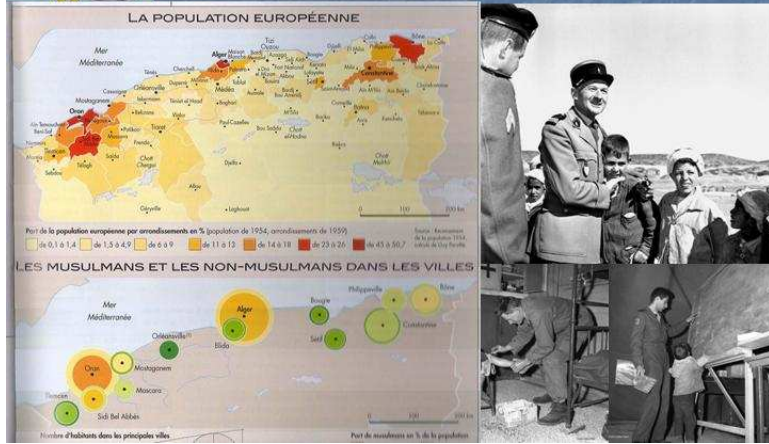
les mêmes droits et les mêmes devoirs".

C'est dans ce contexte de dernière chance que se situe "entre idéal et réalité", l'histoire des Sections Administratives Spécialisées qui disparaîtront avec les accords de cessez-le feu de mars 1962.

Ainsi pendant plus de 80, les pouvoirs politiques, sur la pression du colonat, ont refusé de mettre en œuvre une politique d'intégration dans l'égalité des droits et des devoirs.

Pour devenir pleinement français, les indigènes devaient d'ailleurs en passer par une naturalisation qui était dans les faits impossible à obtenir. Un décret soumis au Président de la République !... Entre 1865 et 1962, seuls 7 000 d'entre eux, ont réussi à franchir le parcours du combattant : pour la plupart des militaires ou des fonctionnaires ou des convertis !

Ce choix paraîtra s'imposer sans ambiguïté lorsque le général de Gaulle affirmera le 4 Juin 1958, Alger : "à partir d'aujourd'hui la France considère que dans toute l'Algérie il n'y a qu'une seule catégorie d'habitants. Il n'y a que des Français à part entière avec



Entre temps, le coup de semonce du 8 mai 1945 aurait dû conduire à des changements.

Fin 1954, la rébellion éclate. Comme en 1871, rapidement, l'armée est appelée à la rescousse.

Dans un contexte international dominé par la rivalités des blocs et les aspirations des peuples à prendre en main leur destin, nous revenons au temps de la conquête non plus des espaces, mais des cœurs ce qui est beaucoup plus difficile. En effet aucune victoire par l'action militaire et policière ne peut se concevoir sans l'adhésion durable et sincère des populations musulmanes à la France.

Cette conquête des cœurs incombe principalement aux sections administratives spécialisées (SAS), en charge de l'action sociale, administrative et politique ». Celles-ci sont créée en 1955 par Soustelle qui, sans le dire, ressuscite, les Bureaux arabes.

Au moment où éclate la rébellion, l'Algérie du bled est quadrillée en « communes mixtes », circonscriptions administratives au territoire immense de la dimension d'un arrondissement avec ses ressources propres. Celles-ci ont été mise en place après 1872. Elles sont peuplées parfois de Musulmans et d'Européens ou le plus souvent exclusivement de Musulmans. Dans les régions les plus reculées, ces territoires notoirement sous-administrés n'ont parfois même pas de moyens de communication.

Alors que, par vocation, ils doivent être les guides et les tuteurs de la population musulmane, les administrateurs, trop peu nombreux, sont souvent coupés de ceux dont ils ont la charge.

Cette situation favorise l'action des rebelles qui, dans leur combat pour l'indépendance, comblent les vides de l'administration française. Elle leur permet de contrôler, convertir et mobiliser plus facilement la population par des moyens qui vont de l'endoctrinement à la terreur.



« A Bouzeguène, poste militaire et bordj SAS sont unis pour ramener la paix et rendre à nouveau la vie normale »